Image not found or type unknown

Reconnaissance de paternité femme mariée

Par **angelique1973**, le **16/01/2014** à **09:35**

Bonjour,

Je suis actuellement mariée. Après une séparation de 8 mois, j'ai réintégré le domicile conjugale.
Je suis actuellement enceinte de 4 mois d'un homme que j'ai fréquenté pendant cette séparation. Mon mari et le père biologique sont au courant de la situation et tous les deux veulent reconnaître le bébé.
Je souhaite que le père biologique puisse reconnaître son enfant. Que puis-je faire légalement ?
Tout cela me semble bien compliqué !
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aguesseau**, le **16/01/2014** à **11:17**

bjr,
selon le code civil, le mari est le père présumé de l'enfant.
donc ce sera votre mari le père de votre enfant.
si votre amant veut être le père de cet enfant pour l'état civil, il devra faire une action en contestation de paternité devant le tribunal.
c'est vous qui avez compliquée la situation en partant et en revenant.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés